

Résolution présentée par la délégation de la

République du Costa Rica

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne La reforestation et la création de zones forestières protégées

L'Assemblée Générale,

Inquiète Devant la déforestation massive par les entreprises multinationales non réprimées par les nations où elles s'y trouvent,

Constatant Que 4,1 millions d'hectares de forêts ont été rasés durant l'année 2022, la déforestation étant un fléau qui ne pourra pas durer indéfiniment,

Insatisfaite Des mesures prises jusqu'ici, notamment par le *Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, qui n'étaient pas assez intéressantes économiquement pour les États membres des Nations Unies,

Rappelant Que le Costa Rica est l'un des seuls pays au monde passé d'une situation critique à une situation exemplaire du point de vue de la biodiversité, l'écologie et l'environnement, que cette transformation a été bénéfique pour son économie et que, au-delà de l'économie, la présence de zones protégées impacte positivement le moral des populations locales, instaurant un climat paisible en lien avec la nature pour les habitants,

Déplorant Une situation mondiale critique, alarmante pour tous les États sur le plan de la déforestation, et la protection de l'environnement,

Décide De recommander fortement à chaque pays de fournir au minimum 1% de son PIB pour lutter contre la déforestation, afin que la reforestation se généralise dans le monde, en contrepartie de l'attribution de 1% de l'argent récolté à chacun des 5 pays ayant le plus contribué,

- De recommander un autre système d'agriculture par la promotion des productions locales à petite échelle, par la permaculture, plus respectueuse de l'environnement et en symbiose avec la biodiversité, de sorte qu'il en découle une nouvelle façon de consommer, encourageant les circuits-courts, permettant de soutenir l'économie locale, tout en préservant l'environnement, la nature, et en luttant contre la déforestation,
- De réintroduire des espèces protégées en accompagnement du processus de reforestation afin de développer de nouvelles zones protégées.

Le texte français fait foi

(pour les résolutions prises à l'AG, veuillez écrire dans la langue de la traduction quel texte fait foi et non trois fois la même langue sur les trois traductions)